

mot ; lui reste-t-il quelque chose à envier à ses frères dans le sacerdoce ; et n'est-ce pas plutôt ce ministère, que se partagent les prêtres de nos collèges séminaires, qui est le plus excellent et le plus digne de captiver les plus grandes âmes ?

* * *

Œuvre de zèle sacerdotal au premier chef, et de généreuse abnégation, l'éducation ne laisse pas d'offrir aux prêtres qui s'y adonnent, des avantages personnels très considérables, bien qu'ils ne soient pas toujours compris et appréciés.

Disposons d'abord de la question matérielle qui ne saurait être mise ici en ligne de compte.

Le prêtre, en entrant dans les rangs du sacerdoce, a renoncé à toute attache aux biens de ce monde, pour prendre le Seigneur pour unique héritage ; et s'il n'a pas fait le vœu de pauvreté, il doit cependant, même dans le ministère paroissial, pratiquer cette vertu dont Notre-Seigneur a donné un si grand exemple.